CHANGEMENT SOCIAL ET ÉVOLUTION DES USAGES ET DES REPRÉSENTATIONS DU CHEVAL EN FRANCE DEPUIS 1960

par Jean-Pierre **Digard**[1]

Le cheval étant un animal domestique, son élevage, ses usages, ses représentations dépendent étroitement des hommes, de leur société, de leur culture. Et, inévitablement, l'évolution des seconds détermine celle des premiers. Ainsi, en moins d'un siècle, on est passé d'une France où les chevaux étaient nombreux (quelque trois millions jusqu'en 1935, soit un taux de pénétration de 1 cheval pour 10 habitants) et omniprésents, en ville comme à la campagne, à une France où les chevaux (aujourd'hui un million, soit 1 p. 65 hab.) sont presque exclusivement voués à des activités de loisir. L'équitation s'étant entretemps massifiée (plutôt que « démocratisée »), l'« homme de cheval » d'hier, militaire et/ou aristocrate, homme en tout cas, a aujourd'hui cédé la place à de « nouveaux cavaliers », plus exactement des cavalières (à 80 %, en majorité des préadolescentes) issues des classes moyennes.

Ces changements sociologiques ont entraîné d'importantes mutations culturelles : la culture de l'« homme de cheval », fondée sur l'utilisation soutenue mais économe et respectueuse du cheval, s'est trouvée de plus en plus cantonnée dans la pratique professionnelle des disciplines classiques (dressage, CSO, CCE, courses), tandis que se répandaient partout ailleurs (chez 90 % des pratiquants) des motivations, des goûts, des styles nouveaux, caractéristiques des « nouveaux cavaliers/ères » et constitutifs d'une nouvelle culture équestre à la fois hédoniste - c'est-à-dire orientée vers la recherche du plaisir plus que de l'effort sportif -, baroque - c'est-à-dire ouverte à des pratiques équestres ludiques et exotiques (horse-ball inspiré du *pato* argentin, *pony games*, *ski jöering*, équitation « western », *doma vaquera* espagnole…) ainsi qu'à des chevaux plus rustiques et plus typés (ibériques, barbes, *quarter-horses*, *appaloosas*, *criollos*…) - et, enfin et surtout, sentimentale - c'est-à-dire une culture fondée, non plus sur le respect, mais sur l'« amour » du cheval, avec une tendance à faire glisser celui-ci de son statut d'animal agricole vers un statut d'« animal de compagnie ».

Cette dernière tendance peut prêter à sourire. Elle n'est pourtant ni improbable, ni anodine. De nombreuses pratiques et attitudes s'observent aujourd'hui, qui indiquent une nette inflexion du statut culturel du cheval dans la société française : émergence d'un marché du *falabella* et autres « *horse-toys* » de 50 cm au garrot ; multiplication, notamment dans le Midi, des « chevaux-potagers » et des « friches équestres » correspondantes ; mise à la retraite de plus en plus systématique des chevaux de réforme ; marginalisation de la filière hippophagique ; désaffection du grand public pour les compétitions équestres et hippiques, d'où la disparition des sports équestres des chaînes généralistes de télévision et la baisse de la fréquentation des hippodromes ; engouement, par contre, pour l'équitation soi-disant « éthologique » dont les pratiques évoquent davantage les concours d'« *agility* » canins que les sports équestres ; montée en force des sensibilités « animalitaires » avec dénonciation parfois virulente des épreuves d'endurance et de saut d'obstacles fixes, du surharnachement des trotteurs, de la monte en main assimilée à un « viol de la jument » ; projets de loi et campagnes de presse visant à la reconnaissance officielle du cheval comme « animal de compagnie », etc.

L'enjeu de ces mouvements n'est pas seulement un taux de TVA plus ou moins favorable. C'est, bien plus largement, la marge d'utilisation du cheval qui est en cause. On sait en effet que les

[1] Ethnologue, directeur de recherche émérite au C.N.R.S, historien du cheval.

Copyright – Académie d'Agriculture de France – 2012. Séance du 14 novembre.

animaux de compagnie, partout où ils existent, ont pour caractéristique commune de ne servir à rien d'autre que la compagnie des humains. De fait, les nouvelles pratiques et attitudes qui viennent d'être énumérées pour la France vont de pair avec le développement d'une idéologie de sous-utilisation, voire de non-utilisation du cheval. Le fait précédant le droit, la menace est aussi devenue juridique, depuis que la France a ratifié, en 2003, la convention européenne de 1987 « pour la protection des animaux de compagnie », qui donne de l'animal de compagnie (article 1) une définition tellement large qu'elle peut inclure le cheval, et qui interdit (art. 7) le dressage par des « moyens artificiels » (*quid* de la cravache, des éperons, du mors ?). Toutes les filières, toutes les activités équines, équestres ou hippiques, et pas seulement la filière hippophagique, sont donc aujourd'hui concernées.

Face à cette situation, la politique des institutions équestres et hippiques a consisté, d'une part, à prévenir les critiques, par exemple en interdisant la caudectomie, le marquage au fer, en limitant l'usage de la cravache en compétition, d'autre part, à flatter ce que le marketing appelle le « cœur de cible », c'est-à-dire, ici, la clientèle féminine jeune. Or cette politique n'a fait qu'aggraver la situation : en cédant aux revendications animalitaires, elle les a encouragées, et en donnant de l'équitation l'image d'un « sport de filles », elle a accéléré la désertion des garçons et, du même coup, la perte d'une moitié de la clientèle potentielle.

Pour l'instant, les effets d'une telle politique apparaissent contrastés. Si les centres équestres, de plus en plus nombreux, ont attiré une quantité de « clients » elle aussi en forte croissance (+ 387 % de licenciés depuis 1984, + 63 % depuis 2001), le niveau technique moyen des cavaliers amateurs reste remarquablement faible. En revanche, la nécessité commerciale d'accueillir, sans sélection, tous les cavaliers semble avoir, paradoxalement en apparence, favorisé l'amélioration des cavaleries de club, en particulier des poney-clubs, ainsi que la production de chevaux de sport de qualité, qui s'avèrent, du coup, en partie inadaptés à l'usage qui en est fait, tandis que reste introuvable le « cheval de loisir ».

Mais, à trop vouloir « coller » aux sollicitations du marché et aux résultats des sondages d'une « opinion publique » au demeurant mal informée et versatile, on risque à terme de brader le patrimoine équin et équestre au bénéfice de « produits » réputés adaptés aux « consommateurs » de loisirs équestres, à savoir des chevaux sans qualités pour une clientèle davantage intéressée par la fréquentation de ces animaux que par leur utilisation. On risque aussi de creuser davantage encore le fossé qui sépare déjà, d'un côté, les professionnels du cheval, techniciens de l'utilisation du cheval-athlète (sports équestres) et/ou du cheval-instrument (équitations de travail), encore imprégnés de l'ancienne culture de l'« homme de cheval », et, de l'autre côté, le public et les nouveaux usagers du cheval, porteurs des aspirations hédonistes et des sensibilités animalitaires communes.

Il est donc grand temps d'inverser la vapeur et, pour les instances dirigeantes de la filière, de rompre avec la pusillanimité actuelle. Il faut continuer à pratiquer et à enseigner une équitation à la fois techniquement exigeante et socialement responsable, de même qu'il faut assurer la conservation des races et des types de chevaux correspondants, car il est toujours plus facile de maintenir et d'améliorer ce qui existe - savoirs techniques et patrimoines génétiques - que d'avoir à reconstituer ou à « relancer » ce qu'on aurait laissé disparaître, par négligence ou par souci exagéré d'adaptation à un « marché » par ailleurs instable.

La situation actuelle revêt au moins un aspect positif : elle montre, à ceux qui considèrent le cheval comme une préoccupation insignifiante ou obsolète, que cet animal soulève des interrogations qui, loin de se cantonner au pré carré d'un trivial quadrupède, recoupent au contraire des choix de société fondamentaux.

Copyright – Académie d'Agriculture de France – 2012. Séance du 14 novembre.